



## Retrait de 3 jours sur fiche de paye

Par **caroline**, le **07/02/2010** à **13:11**

Bonjour,

je travail comme agent d'entretien j'ai un contrat de travail de 140h je fait que des remplacement (congé maladie et autre ) mes planning sont sans cesse changer ,j'ai pris des rendez vous en tenant compte de mon planning tout en prevenant ma chef et bien entendu la veille de mon r v on ma demandé d'aller en chantier sachant que j'avais un r v important dans l'apres midi j'ai proposé d'aller travailler le matin mais se n'etait pas possible pour le patron car trop loin cela dit a aucun moment il m'a dit de venir quand meme et de ne pas aller au rv pour cela mon patron m'a retenu 3 jours sur la paye pour absence injustifier cela dit il est marquer dans mon contrat que je dois etre dissonible de 8h a 21h30 cela dit ça fait 3 ans que je travail dans cette entreprise ja fait tout mes entretien avec mon vehicule perso et je touche en tout et pour tout 995euro net je n'ai ni argent pour le carburant ni prime panier quand je vais en chantier je fais des fois moins de 140 h mais des fois plus pouriez vous me dire si mon patron a le droit

merci d'avance  
salutation

caroline